

Chargeant Madame **Dorothée Akoko KINDE-GAZARD**,
Ministre de la Santé Publique, de l'Intérim de Madame **Léa
D. AHOUGBENOU HOUNKPE**, Ministre de la Famille, de
la Protection Sociale et de la Solidarité.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
VU le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **mardi 03 mai 2005**, Madame **Dorothée Akoko KINDE-GAZARD**,
Ministre de la Santé Publique, est chargée de l'intérim du Ministre de la Famille, de la Protection
Sociale et de la Solidarité, pendant l'absence de Madame **Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mai 2005

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MFE 4 - METFP 4 - MCCPPD 4 - SGG 4 -
Autres Ministères 19 - Départements 6 - JORB 1